



CIRCULAIRE LABELLISATION 2017

En 2015, la FFSNW a modifié son processus de labellisation des clubs en instaurant l'École Française de Ski & Wake (EFSW) à plusieurs labels.

Les labels assurent à tout licencié FFSNW de pratiquer en toute sécurité et également de trouver à minima dans chaque club labellisé :

- Un accueil organisé et à l'écoute de ses adhérents proposant des prestations de qualité
- Des installations techniques et du matériel homologués respectant l'environnement
- Un encadrement par des éducateurs qualifiés et diplômés

Vous trouverez la charte de labellisation ainsi que les grilles d'éligibilité et des critères à renseigner dans la rubrique « documents », catégorie « Labels » de GLIS.

Dans un premier temps, le club remplit, via les formulaires en ligne disponible, sur le site Intranet de la FFSNW (rubrique « documents », catégorie « Labels »), les critères d'éligibilité sur la saison écoulée (Doc E).

Ensuite le club remplit les critères dans les différentes catégories de label (Doc L1, L2 et/ou L3) afin d'obtenir pour chacune d'elle le nombre d'étoiles correspondants aux critères validés.

Puis, il renvoie au siège de la FFSNW ou par mail, la présente Charte (Doc C) signée et les 2 documents renseignés (Doc E et L).

La date de clôture de retour des dossiers de candidatures est fixée au 15 Juin.

La FFSNW instruit alors le dossier, qu'elle transmet pour avis consultatif à la ligue intéressée, puis émet sa décision.